

Formulaire de procuration

Préambule – informations importantes

- Le mandant est la personne qui donne procuration à une autre personne.
- Le mandataire est la personne à qui une procuration sur un compte Bolero est confiée. Le mandataire peut, à ce titre, poser tous les actes relatifs à ce compte Bolero.
- Chaque formulaire permet de donner procuration à un et un seul mandataire.
- Chaque titulaire du compte Bolero doit signer ce document avant que nous puissions enregistrer la procuration.
- Une copie recto/verso de la carte d'identité de chaque mandataire et de chaque mandant est exigée. Ces copies peuvent également nous être envoyées par e-mail.
- Pour nous permettre de traiter rapidement et efficacement la demande, le mandataire est prié de nous faire parvenir les informations suivantes :

- Professions principale et complémentaire :

En application de la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces, les organismes financiers sont tenus de collecter certaines informations auprès de leurs clients. Si vous êtes indépendant(e), gérant(e), administrateur(trice) de société ou exercez une profession libérale, veuillez préciser aussi précisément que possible le secteur d'activité concerné.

- Résidence fiscale :

La résidence fiscale correspond au pays dans lequel vous avez la qualité de contribuable, c'est-à-dire le pays où vous êtes tenu(e) de payer vos impôts sur vos revenus mondiaux. Ces informations doivent être collectées dans le cadre de la déclaration CRS (Common Reporting Standard). La norme CRS impose aux institutions financières, dont Bolero, de collecter et d'échanger des informations relatives aux clients potentiellement imposables dans un autre pays. Elle constitue une norme internationale élaborée par l'OCDE visant à lutter contre l'évasion fiscale via des comptes étrangers. Pour plus d'informations : [En quoi consiste la norme CRS ?](#)

- Mandat politique ou public :

On entend par mandat politique ou public, des fonctions telles que celles de chef d'État, de chef de gouvernement, de ministre, de secrétaire d'État ou de membre d'une assemblée parlementaire, ou encore de membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont habituellement pas susceptibles de recours, sauf en cas de circonstances exceptionnelles. Sont concernés également, les membres d'une cour des comptes ou d'une direction de banque centrale, les ambassadeurs, les chargés d'affaires, les officiers supérieurs des forces armées, ainsi que les membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique. Les fonctions au niveau européen ou international, de même que les fonctions de niveau moyen ou inférieur, sont exclues.

Cette page est purement informative. Vous ne devez donc pas l'envoyer par e-mail à administration@bolero.be lorsque vous nous transmettez le formulaire complété.

Formulaire de procuration

Ce document est une annexe à la convention Bolero afférente au compte Bolero ci-dessous.

Cette procuration concerne le compte Bolero :

Ce compte Bolero est ouvert au nom de :

→ Mandant(e) 1 (= titulaire du compte 1) :

Nom :

Prénom :

Rue :

Numéro :

Boîte :

Code Postal :

Commune :

Pays :

Le cas échéant, veuillez également compléter les données du mandant 2 (comme pour un compte commun, un compte d'indivision, une société, une société simple, un club d'investissement, ...).

→ Mandant(e) 2 (= titulaire du compte 2) :

Nom :

Prénom :

Rue :

Numéro :

Boîte :

Code Postal :

Commune :

Pays :

Formulaire de procuration

Précisions au sujet du/de la mandataire :

Je suis à la retraite : Oui Non

Je suis rentier/rentière : Oui Non

Profession principale (ou, si vous êtes retraité(e) ou rentier/rentière: votre ancienne profession)

Fonctionnaire	ouvrier/ouvrière	employé(e)	administrateur/administratrice de société
étudiant(e)	ministre du cult	libérale	
homme/femme au foyer	indépendant(e)	bénéficiaire d'allocations de chômage titulaire d'une profession	

Êtes-vous/étiez-vous **titulaire d'une profession libérale, indépendant(e) ou administrateur/administratrice d'une société** ? Décrivez le plus précisément possible l'activité de cette entreprise.

Activité :

Votre activité complémentaire

Exercez-vous une activité complémentaire ? Oui Non

Dans l'affirmative, laquelle ?

indépendant(e)	gérant(e)	administrateur/administratrice de société	titulaire d'une profession libérale
----------------	-----------	---	-------------------------------------

Décrivez le plus précisément possible votre activité ou celle de votre entreprise.

Activité :

Mandataire: documents additionnels

Collez ici une vignette de votre mutuelle ou joignez une autre preuve de résidence (copie de la facture d'un fournisseur d'énergie, par exemple).

Formulaire de procuration

Mandataire : déclaration de résidence fiscale

Cette déclaration concerne-t-elle un client existant ou un nouveau client ?

Client existant : Nouveau client :

La législation relative à l'échange d'informations impose aux organismes financiers de déterminer le ou les pays dans lesquels leurs clients sont assujettis à l'impôt (résidence fiscale). Les organismes financiers belges sont en outre tenus d'échanger annuellement des informations avec les autorités compétentes concernant les comptes des personnes ayant leur résidence fiscale dans un pays autre que la Belgique :

- Résidence(s) fiscale(s) ;
- Numéro d'identification fiscale (TIN), c'est-à-dire le numéro personnel inscrit sur la déclaration d'impôt. Pour la Belgique, il s'agit du numéro de registre national.

→ Coordonnées du mandataire

Monsieur Madame

Prénom et nom :

Adresse :

Lieu de naissance :

Date de naissance :

→ Liste des résidences fiscales

Résidence fiscale (pays) :

Numéro d'identification fiscale (TIN) ou
numéro de registre national :

Je soussigné(e) confirme, par la présente, que la ou les résidences fiscales indiquées sont exactes. Veuillez indiquer toute résidence fiscale et/ou numéro d'identification fiscale supplémentaire à l'endroit prévu à cet effet. Je m'engage à informer immédiatement KBC/Bolero de tout changement intervenu à cet égard.

Si vous contestez la résidence fiscale indiquée, veuillez fournir un justificatif de domicile. Celui-ci peut notamment consister en une copie d'un document d'identité mentionnant l'adresse du domicile, en une attestation fiscale délivrée par la commune ou en une copie d'une facture de fourniture d'énergie. Pour les entités dotées de la personnalité juridique, un extrait des statuts ou de l'acte constitutif est requis.

Fait à :

Date :

Nom et prénom du/de la mandataire :

Signature manuscrite du/de la mandataire :

Votre numéro d'identification fiscale peut être votre numéro de registre national, votre numéro d'intermédiaire qualifié (TIN QI), etc

Formulaire de procuration

Portée de la procuration

- Chaque mandataire est autorisé à effectuer seul, sans réserve ni restriction, au nom et pour le compte des mandants, toutes les opérations et à donner tous les ordres que les mandants pourraient eux-mêmes initier, actuellement ou à l'avenir, relativement à l'ensemble des comptes d'espèces et des comptes-titres associés au numéro de client concerné. Ce qui précède inclut notamment :
 - l'appel d'instruments financiers et de fonds;
 - le transfert d'instruments financiers et de fonds;
 - les transactions et ordres relatifs aux options cotées sur des Bourses de produits dérivés;
 - les transactions et ordres relatifs à des opérations de change;
 - et autres (liste non exhaustive). La procuration est accordée pour une durée indéterminée. Elle cesse d'exister dès sa révocation, conformément aux modalités prévues à l'article 7.5 des [Conditions générales de Bolero](#).
- Mandataire(s) et mandant(s) sont solidairement et indivisiblement responsables des soldes débiteurs dont pourraient être grevés les comptes d'espèces et les comptes-titres associés au numéro de client concerné, ainsi que de toute autre obligation à l'égard de Bolero, conformément aux [Conditions générales de Bolero](#).
- Le(s) mandataire(s) déclare(nt) avoir reçu un exemplaire des [Conditions générales et des Conditions d'utilisation de Bolero](#), en avoir pris connaissance et être pleinement informé(s) des droits et obligations qui en découlent. Le(s) mandataire(s) déclare(nt) en accepter sans réserve les dispositions, lesquelles s'appliquent à l'ensemble des opérations effectuées avec Bolero en vertu de la présente procuration.

Formulaire de procuration

Copie de la carte d'identité

→ Copie de la carte d'identité du/de la mandant(e) 1

Copie du recto de la carte d'identité
du/de la mandant(e) 1

Copie du verso de la carte d'identité
du/de la mandant(e) 1

Le cas échéant, veuillez également joindre une copie de la carte d'identité du mandant 2. (notamment dans le cadre d'un compte commun, d'un compte indivis, d'une société, d'une société simple, d'un club d'investissement, ...).

→ Copie de la carte d'identité du/de la mandant(e) 2

Copie du recto de la carte d'identité
du/de la mandant(e) 2

Copie du verso de la carte d'identité
du/de la mandant(e) 2

→ Copie de la carte d'identité du/de la mandataire

Copie du recto de la carte d'identité
du/de la mandataire

Copie du verso de la carte d'identité
du/de la mandataire

Formulaire de procuration

Fait en deux exemplaires, à

le

→ Signature manuscrite du/des mandant(s)

Nom et prénom mandant 1 :

Mention 'Lu et approuvé' + signature
manuscrite du (de la) mandant 1 :

Le cas échéant (notamment dans le cadre d'un compte commun, d'un compte indivis, d'une société, d'une société simple, d'un club d'investissement, ...).

Nom et prénom mandant 2 :

Mention 'Lu et approuvé' + signature
manuscrite du (de la) mandant 2 :

→ Signature manuscrite du/de de la mandataire

Nom et prénom mandataire :

Mention 'Lu et approuvé' + signature
manuscrite du (de la) mandataire :

General Manager KBC, CEO
Bolero

Céline Pfister



Veuillez retourner ce formulaire signé par e-mail, à administration@bolero.be. Des questions? N'hésitez pas à prendre contact avec nous par e-mail (administration@bolero.be) ou par téléphone (02 303 33 01).